

CONSIGNES SPECIFIQUES POUR L'ORGANISATION D'UN BARBECUE SUR LA TERRASSE DE LA MAPS

Ce document reprend le texte édité par le Service Sécurité et Prévention des Risques (S2PR) de l'Université Paris-Sud. Ces consignes doivent être respectées pour obtenir l'autorisation d'organiser un barbecue sur la terrasse de la Maison.

EN AMONT	<p>Contactez la direction de la Maison des Paris-Sudiens pour en obtenir l'autorisation.</p> <p>Si l'organisation du barbecue a pour but de recevoir un public autre que le flux de passage habituel du bâtiment, un dossier de manifestation doit être édité.</p> <p>Se rendre au Service de Prévention des Risques (bâtiment 209D) afin d'obtenir en prêt des extincteurs (2 extincteurs à eau minimum puis un extincteur par barbecue supplémentaire)</p>
AVANT D'ALLUMER	<p>Prévenir les étudiants responsables de la sécurité du bâtiment</p> <p>Prévenir les responsables des bâtiments mitoyens</p>
PENDANT ET APRES	<p>Installer les barbecues suffisamment éloignés des bâtiments (4 à 5 mètres minimum)</p> <p>Positionner les barbecues de façon stable de manière à ce qu'ils ne puissent se renverser (installer les barbecues sur du bitume)</p> <p>Limiter le nombre de personnes à la gestion des barbecues</p> <p>N'utiliser que des allume-feux solides</p> <p>S'assurer en fin de manifestation de l'extinction totale des barbecues</p> <p>Procéder au nettoyage de la terrasse</p> <p>Limiter le niveau sonore si sonorisation</p>